



ALLOCUTION DU GENERAL MAÏGA
MAMADOU YOUSOUFA LORS DE LA
17^{EME} REUNION DES ETATS PARTIES A
LA CONVENTION D'OTTAWA SUR
L'INTERDICTION DES MINES ANTI
PERSONNEL.
GENEVE (SUISSE) DU 26 AU 30
NOVEMBRE 2018

Madame la Présidente,
Distingués Délégués
Madame la Présidente,

Permettez-moi à mon tour à l'instar de ceux qui m'ont précédé au nom de ma délégation et à mon nom propre de vous adresser mes sincères salutations et mes vifs encouragements pour la responsabilité qui vous est confiée afin de conduire les travaux de cette 17^{ème} rencontre des Etats Parties à la Convention d'Ottawa sur les Mines Anti-personnel.

Mesdames et Messieurs,

Pour rappel, en 2011, à la suite du changement de la situation sécuritaire post-conflit du Nord Niger et la crise Libyenne, mon pays a révélé la présence d'un champ de mines APID51 au poste militaire avancé de Madama (Région administrative d'Agadez). Ce champ de mines a été estimé dans un premier temps à 4200M2. Une enquête technique menée en 2014 a redéfini et confirmé 39304M2 Il a été également découvert une zone de minage mixte (anti véhicules et anti personnel) juxtaposée au camp du Bataillon côté Sud, estimée à 196253M2. Cette nouvelle zone contient des mines anti véhicules de marque française ACID51, valorisées avec des mines anti personnel MI APID-51 de fabrication également française.

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs,

J'ai le regret de vous annoncer que ma structure (CNCCAI) n'a pas pu avancer dans le déminage dans la zone de Madama par manque de ressources financières adéquates et aussi par le non-respect des engagements pris par certains partenaires et organisations internationales d'accompagner mon pays dans cette entreprise de Déminage salutaire pour la sécurité et le développement du Niger et de ses populations.

Madame la Présidente,

Malgré ce que je viens d'évoquer, je peux vous affirmer que le Niger s'est engagé à parachever la dépollution de toutes les zones contaminées par mines (AV et AP).

A cet effet, un appui interne a d'ores et déjà été annoncé à ma structure en charge du Déminage Humanitaire en vue d'amorcer le recyclage des Sapeurs -démineurs et le déploiement d'équipes terrain en début 2019.

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs

Vous conviendrez sans doute avec moi que quel que soit l'effort que nous aurions fourni, il sera difficile au Niger, vu, les méthodes de déminage

jusque-là utilisées d'achever de sitôt le déminage complet de la zone de Madama. C'est pourquoi mon pays se réserve le droit d'introduire une troisième demande de prolongation qu'il notifiera au Secrétariat dans le cadre de son rapportage au titre de l'article 7 de la Convention et ce avant le 30 Avril 2019.

avec
Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs

Une fois de plus et au nom de mon pays, le Niger, je lance un appel aux partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux de nous appuyer dans notre processus de Déminage Humanitaire au Niger. Je rappelle également au Comité sur l'assistance et la coopération internationale que la requête du Niger relative à l'appui individualisé reste toujours posée.

Tout en souhaitant bonne suite à nos travaux, je vous remercie de votre aimable Attention !!!!!!!